	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Oxyde d'éthylène
Description chimique	Oxyde d'éthylène
N° CAS	75-21-8
N° CE	200-849-9
N° Index	603-023-00-X
N° d'enregistrement	01-2119432402-53
Formule chimique	C <sub>2</sub> H <sub>4</sub> O

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Réaction chimique/synthèse Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence


145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz inflammables, Catégorie 1	H220
Gaz chimiquement instables, Catégorie A	H230

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

Gaz sous pression : Gaz liquéfié	H280
Toxicité aiguë, (ingestion) Catégorie 3	H301
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Toxicité aiguë (inhalation: gaz) Catégorie 3	H331
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 3	H336
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350i
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Catégorie 1B	H360Fd
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1	H372

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS02      GHS04      GHS05      GHS06      GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable
H230	Peut exploser même en l'absence d'air
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H301	Toxique en cas d'ingestion
H314	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350i	Peut provoquer le cancer
H360Fd	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

**Oxyde d'éthylène**

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence**


P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P303+P361+P353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé
P405	Garder sous clef

**2.3. Autres dangers**

Aucun

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Oxyde d'éthylène	(N° CAS) 75-21-8 (N° CE) 200-849-9 (N° index) 603-023-00-X (N° REACH) 01-2119432402-53	≥ 99.9%	Flam. Gas 1, H220 Chem. Unst. Gas A, H230 Press. Gas (Liq.), H280 Acute Tox 3, H301 Acute Tox. 3 (Inhalation: gas), H331 Skin Irrit. 1, H314 Eye Irrit. 1, H318 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350i Repr. 1B, H360Fd STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 4/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

### **3.2. Mélanges**

Non déterminé

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Laver au savon avec une grande quantité d'eau
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut causer une irritation de la cornée (avec un trouble temporaire de la vue)

Peut causer une irritation de la peau

Peut causer une irritation des voies respiratoires, des éternuements, des toux, une sensation de brûlure de la gorge avec une sensation de contraction du larynx et des difficultés respiratoires

Se reporter à la section 11

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible


## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre d'extinction. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau. Dioxyde de carbone

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Risques spécifiques</b>	En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
----------------------------	---

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

**Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: monoxyde de carbone

**5.3. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz  
Assurer une ventilation adéquate  
Enlever toute source d'ignition  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses  
Équipement de protection individuel, voir section 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Essayer d'arrêter la fuite

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ventiler la zone  
Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)  
Laver la zone à l'eau. Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite


**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
Pour les précautions, voir section 2.2

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 6/13
		Edition révisée n° : 10.2 Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Oxyde d'éthylène	75-21-8	VME	1 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1.8 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert. Norme EN 166

##### Protection de la peau

Manipuler avec des gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive

##### **Contact par éclaboussures**

Matériel: caoutchouc butyle

Épaisseur minimum: 0,7 mm


Délai de rupture: >30 min

##### **Contact de longue durée**

Matière: caoutchouc butyle

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Temps de pénétration: > 480 min

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 7/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence. Norme EN943-1

#### Protection respiratoire

Appareil respiratoire autonome (ARA) ou un masque à air à pression positive doivent être utilisés dans des atmosphères sous oxygénées Norme EN 137 - Dispositif autonome à air comprimé et masque complet du visage

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante


-

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

<ul style="list-style-type: none"> <li>État physique à 20°C / 101.3kPa</li> <li>Couleur</li> </ul>	<p>Gaz</p> <p>Incolore</p>
Odeur	Ethérée
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point de fusion / Point de congélation	-112°C
Point d'ébullition	10.4°C
Point d'éclair	-57°C (Coupelle fermée)
Vitesse d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Gaz extrêmement inflammable
Limites d'explosivité	2.6 – 100%
Pression de vapeur [20°C]	1.45 bar
Pression de vapeur [50°C]	3.95 bar
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité relative, liquide (eau=1)	0.87
Densité relative, gaz (air=1)	1.56
Hydrosolubilité	Totalement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	0.3
Température d'auto-inflammation	435°C
Température de décomposition	~570°C
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

## 9.2. Autres informations

Masse molaire 44.05 g/mol

Température critique [°C] 195.8°C

Densité relative, gaz 1.56

Le gaz ou la vapeur sont plus lourds que l'air. Peut s'accumuler dans des zones limitées, en particulier dans les points bas et les sous-sols

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque de polymérisation

Réactions avec de nombreux composés chimiques

Réactions avec les métaux légers

Réactions avec les métaux alcalins

Réactions avec les amines

### 10.4. Conditions à éviter

Lumière

Sources de chaleur / chaleur - risque d'éclatement

Eau / humidité

Sources d'inflammation, flammes nues, surfaces métalliques incandescentes, etc.

### 10.5. Matières incompatibles

Alcools, métaux alcalins, ammoniacque, oxydants, métaux chimiquement actifs et leurs sels


Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, ne génère pas de produits de décomposition dangereux

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**



	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Toxique par inhalation et par ingestion
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Peut induire des anomalies génétiques
<b>Cancérogénicité</b>	Cancérogène possible pour l'homme
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence et vertiges Destruction des globules rouges (poison hémolytique)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Affecte le système nerveux et les organes hématopoïétiques en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

<b>Evaluation</b>	Toxique par inhalation
-------------------	------------------------

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Substance rapidement biodégradable. Persistance improbable

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**


Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4)  
Voir section 9

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

### 12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	<p>Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère</p> <p>Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration</p> <p>Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine</p>
<b>Emballages contaminés</b>	<p>Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine</p> <p>Contactez le fournisseur si des instructions sont nécessaires</p>
<b>Code OMoD</b>	<p>16 05 04</p> <p>Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses</p>

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1040	1040	1040

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Oxyde d'éthylène sous azote	Ethylene oxide with nitrogen	Ethylene oxide

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



ADR/RID

IMDG

IATA


2.3 : Gaz toxiques  
2.1 : Gaz inflammables

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID

IMDG

Non déterminé

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

IATA

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID	Non
IMDG	No
ICAO-TI / IATA-DGR	No

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**


Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
<b>Abréviations et acronymes</b>	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>DNEL : Niveau sans effet dérivé</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p>

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 12/13
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxyde d'éthylène</b>		<b>MTG056</b>

IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable
H230	Peut exploser même en l'absence d'air
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H301	Toxique en cas d'ingestion
H314	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350i	Peut provoquer le cancer
H360Fd	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
------	---

**Oxyde d'éthylène****MTG056**

P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P303+P361+P353+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter immédiatement un médecin
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé
P405	Garder sous clef

**Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide